

**Objet : Autorisation de mise en service et accessoire de sécurité**

Fiche approuvée le 17/12/2007	Version B
Référence des textes réglementaires relatif au suivi en exploitation :	
<input type="checkbox"/> Equipement sous pression :	
<input type="checkbox"/> Arrêté du 15/3/00 modifié : ( <i>article</i> )	
<input type="checkbox"/> Autre : ( <i>référence circulaire</i> )	
<input checked="" type="checkbox"/> Service Inspection Reconnu	
<input checked="" type="checkbox"/> DM-T/P 32510 : 4.3. <i>Missions des SIR</i>	
<input type="checkbox"/> DM-T/P 33042 : ( <i>paragraphe de l'annexe</i> )	
<input type="checkbox"/> Equipement sous pression transportable	
<input type="checkbox"/> Arrêté du 3/5/04 : ( <i>paragraphe de l'annexe</i> )	
<input type="checkbox"/> Autre : ( <i>référence circulaire</i> )	
<b>Mots clés :</b> Première mise en service	

<b>Question :</b> Le paragraphe 4.3 de l'annexe de la DM-T/P32510 prévoit que le SIR doit autoriser la première mise en service des équipements sous pression. Cette autorisation couvre-telle tous les équipements sous pression tels que définis par le paragraphe 3.1 ?
<b>Réponse :</b> Non, l'autorisation de mise en service ne concerne que les récipients (récipients, récipients à pression simple, générateur de vapeur, appareils à couvercle amovible à fermeture rapide) et les tuyauteries, soumis à inspection ou requalification au titre de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié. L'autorisation de mise en service de l'équipement vaut pour ses accessoires associés. Cependant, les équipements dont le SIR réalise une surveillance sans élaborer de plan d'inspection (exemple : extincteurs, appareils respiratoires) n'ont pas à faire l'objet d'une autorisation de mise en service.  Pour les accessoires de sécurité, dans le cas d'une mise en service isolée (exemple : remplacement à l'identique), le SIR devra également délivrer une autorisation de mise en service. Ceci se justifie par l'importance des accessoires de sécurité.  La mise en service isolée d'un accessoire sous pression n'a pas à être autorisée par le SIR.
<b>Observations :</b>